

J'ai besoin d'un livre qui n'est pas à la bibliothèque du Mans ?

Vous devez remplir un formulaire de [demande de livre](#) ou de [demande d'article](#) ou de [demande de thèse](#). Plus de détails [ici](#)

Je voudrais consulter / emprunter un livre qui est à la BU de Laval et absent des collections du Mans, comment dois-je faire ?

Vous devez remplir un formulaire de [demande de livre](#)

Dans la zone commentaire, n'hésitez pas à préciser que vous avez repéré l'ouvrage à Laval. Les bibliothécaires du Mans choisiront soit de vous faire venir l'ouvrage de Laval, soit d'acheter un exemplaire pour le fonds du Mans.

Attention : Les ouvrages présents dans le fonds du Mans ne peuvent faire l'objet d'une demande à Laval. Vous devez dans ce cas faire une réservation dans Koha. ([mode d'emploi](#)).

Sont exclus du PIB sauf exception (prêt inter bibliothèques Le Mans – Laval) les documents suivants :

- Les manuels, codes, ouvrages de référence et de base en droit, les fonds loisirs.
- les ouvrages de méthodologie des études, de la rédaction des travaux universitaires, de la recherche de stage ou d'emploi
- les annales du fonds de l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation)

Je voudrais que la Bu achète un exemplaire supplémentaire d'un ouvrage car tous sont empruntés ?

Vous devez utiliser le système de réservations du catalogue Koha ([mode d'emploi](#)) car vos réservations indiquent qu'il y a un besoin particulier sur un titre. S'il y a plusieurs réservations sur un ouvrage la bibliothèque achètera de nouveaux exemplaires si c'est possible.

Attention, les codes juridiques ne sont pas réservables.

Si ma demande est orientée vers le peb, est-ce que j'aurais le livre plus rapidement ?

Non, dans la plupart des cas, un achat d'ouvrage est aussi rapide qu'un prêt entre bibliothèques (de 6 à 8 jours en moyenne pour un livre disponible)

J'ai besoin d'un document très rapidement, comment faire ?

Précisez le dans la zone commentaire des formulaires de demande de documents. Les bibliothécaires mettront tout en œuvre pour obtenir le document au plus vite.

Malgré tout, nous vous encourageons à toujours anticiper au maximum vos besoins de documentation.

J'ai une liste de documents que je n'ai pas trouvés au Mans, dois-je remplir un formulaire par document ?

Remplir les formulaires est la garantie du meilleur suivi de vos demandes. Cependant, si vous avez besoin de plus de 8 ouvrages simultanément (et que vous êtes sûr de pouvoir tout consulter en même temps), vous pouvez adresser votre liste à bu-fdd@univ-lemans.fr

Comment vais-je savoir que le document que j'ai demandé est arrivé ?

Le service Fourniture de documents va communiquer avec vous par mail à chaque étape de votre demande.

Où vais-je récupérer les documents demandés ?

Si votre demande a fait l'objet d'un prêt entre bibliothèques, à l'accueil de la BU.

Si votre demande a fait l'objet d'un achat, à l'accueil également si vous l'avez demandé ou dans les rayons de la bibliothèque.

Je veux être sûr que l'ouvrage obtenu ne sera pas uniquement consultable sur place à la BU mais bien emprutable à domicile ?

Précisez le dans la zone de commentaire des formulaires de demande de documents

J'ai besoin de garder plus longtemps le document que la Bu a fait venir d'une autre bibliothèque pour moi, comment dois-je faire ?

Vous envoyez un mail à bu-peb@univ-lemans.fr avant la date limite de retour notée sur le bulletin dans le livre.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous solliciter via bu-fdd@univ-lemans.fr